



## Réponse aux consultations d’Affaires mondiales Canada sur la renégociation et la modernisation de l’Accord de libre-échange nord-américain

L’Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) désire manifester un certain nombre de préoccupations concernant les politiques qui sont susceptibles de faire l’objet de discussion lors de la renégociation prochaine de l’Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

L’ABRC représente les plus grandes bibliothèques de recherche au Canada, des établissements qui soutiennent la recherche, l’innovation et l’éducation en mettant du contenu à la disposition des chercheurs et des étudiants, en conservant et en gérant du contenu, et en transmettant des compétences en matière de littératie numérique et de l’information aux jeunes chercheurs, aux chercheurs établis et aux citoyens et aux citoyennes de notre nation. Les membres de l’ABRC sont engagés à servir l’intérêt public en conservant le patrimoine culturel et scientifique dans tous les formats, ce qui fait que notre association s’intéresse particulièrement à la préservation des pratiques et des politiques qui font partie intégrante des travaux et des activités des populations que nous servons. De plus, les bibliothèques adhèrent profondément à l’égalité de l’accès à l’information et au respect de la vie privée de nos usagers, ce qui signifie, en cette ère numérique, qu’elles défendent le droit à la vie privée en ligne de tous les Canadiens et Canadiennes.

L’ABRC a participé activement au processus de consultation de 2016 sur le Partenariat transpacifique (PTP) au cours duquel elle a soulevé des préoccupations à l’égard de deux aspects du projet d’accord, soit la prolongation obligatoire de la durée de la protection des droits d’auteur à 70 ans après le décès de l’auteur, et l’exigence relative à une interprétation fixe des serrures numériques.

L’ABRC s’inquiète que le Canada sera appelé une fois de plus à apporter de tels changements dans nos règles concernant la propriété intellectuelle et à modifier possiblement les dispositions actuelles en matière de respect de la vie privée et d’équité dans le domaine du numérique. L’ABRC estime qu’il ne devrait pas être nécessaire pour le Canada d’abandonner ces politiques solides et fonctionnelles pour faire pleinement partie des accords commerciaux que ce soit.

Par conséquent, l’ABRC espère que le Canada s’engagera fermement, lors des négociations à venir, à maintenir les aspects suivants de la propriété intellectuelle et de la protection des renseignements personnels au Canada :

- **une durée du droit d’auteur correspondant à la durée de la vie de celui-ci plus une période de 50 ans**, soit la norme internationale définie par le Traité de Berne, qui offre aux titulaires de droit une période génératrice de revenus suffisante avant que les œuvres finissent par appartenir au domaine public;
- **l’application canadienne des mesures techniques de protection**, qui respectent totalement les exigences en matière de serrures numériques du Traité de l’Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur le droit d’auteur et du Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes;
- **les dispositions rigoureuses sur le droit de l’utilisateur** dans la Loi sur le droit d’auteur, y compris les droits d’utilisation équitable et les exceptions pour les établissements d’enseignement


qui contribuent à soutenir la création permanente de connaissances, et de projets créatifs et innovateurs;

- **le régime canadien de « transmission d’avis volontaires »**, une approche équilibrée qui protège la vie privée des internautes, mais qui s’est avérée très efficace pour décourager le piratage informatique;
- **les mesures de protection de la neutralité d’Internet**, qui sont largement considérées comme étant parmi les plus solides au monde, et qui empêchent les fournisseurs de télécommunications de se lancer dans des pratiques tarifaires discriminatoires;
- **le respect général du droit à la vie privée des internautes**, pour ce qui est de la protection de l’historique de navigation et des autres activités en ligne des personnes.

L’Association des bibliothèques de recherche du Canada souhaiterait avoir l’occasion de préciser davantage ses préoccupations concernant les questions qui sont susceptibles de faire l’objet de discussion lors de la renégociation prochaine de l’ALENA.

Présenté le 18 juillet 2017

Susan Haigh  
Directrice générale/Executive Director

Association des bibliothèques de recherche du Canada/  
Canadian Association of Research Libraries  
309, rue Cooper Street, bureau 203  
Ottawa (Ontario) K2P 0G5  
Tél. : 613- 482- 9344, poste 101  
[susan.haigh@carl-abrc.ca](mailto:susan.haigh@carl-abrc.ca)  
[www.carl-abrc.ca](http://www.carl-abrc.ca)  
 @carlabrc